

**Avis de convocation / avis de réunion**



**PIERRE SELECTION**

Société civile de placement immobilier au capital de 110 930 355 €  
Siège social : 167, quai de la Bataille de Stalingrad – 92867 Issy-les-Moulineaux cedex  
308 621 358 R.C.S. NANTERRE

**AVIS DE CONVOCATION**

Les associés de la SCPI Pierre Sélection sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 septembre 2020 à 9 heures 30.

Compte tenu de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, des dispositions du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 relatives notamment aux déplacements et aux rassemblements, réunions ou activités, dans le cadre de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation, en raison de l'épidémie de covid-19, des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé et du décret n°2020-925 du 29 juillet 2020, cette Assemblée se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires, en vue de statuer sur l'ordre du jour et les résolutions ci-après :

**I. – Ordre du jour****De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**

- Approbation des comptes annuels sur la base des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes,
- Approbation du rapport de la Société de Gestion et quitus de sa gestion,
- Approbation du rapport du Conseil de Surveillance,
- Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées et de celles-ci,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Distribution d'une partie du solde positif du compte de plus-value de cession,
- Approbation de la valeur comptable et constatation de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société au 31 décembre 2019,
- Autorisation de contracter des emprunts,
- Nomination de cinq membres du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour formalités.

**II. – Texte des résolutions****De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**

**PREMIERE RESOLUTION.** - L'assemblée générale, connaissance prise des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés.

**DEUXIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la Société de Gestion, approuve ce rapport et lui donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2019.

**TROISIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve ce rapport et, en tant que de besoin, renouvelle sa confiance au Conseil de Surveillance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

**QUATRIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, approuve chacune des conventions qui y sont visées.

**CINQUIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 2019	11 317 808,15 €
Majoré du report à nouveau	4 095 177,86 €
<b>Résultat distribuable</b>	<b>15 412 986,01 €</b>
Affecté comme suit :	
Dividende total au titre de l'exercice 2019 (Entièrement distribué sous forme de 4 acomptes)	11 600 560,00 €
Nouveau report à nouveau	3 812 426,01 €

En conséquence, le dividende par part de pleine jouissance pour l'exercice 2019 s'élève à 16 €

Il est rappelé ci-après les acomptes sur dividendes distribués selon les dates de jouissance des parts et avant tous prélèvements.

Jouissance	1 <sup>er</sup> trim 2019	2 <sup>ème</sup> trim 2019	3 <sup>ème</sup> trim 2019	4 <sup>ème</sup> trim 2019
Pour un trimestre entier	3,90 €	3,90 €	3,90 €	4,30 €

**SIXIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale décide la mise en distribution d'une partie du solde positif du compte "plus ou moins-values sur cession d'immeubles" à hauteur de 2 001 096, 60 € soit 2,76 € par part sur la base du nombre de parts composant le capital social au 31 décembre 2019 et versée aux associés présents au jour de cette distribution, au prorata de leur nombre de parts.

En cas de démembrement des parts et sauf convention contraire conclue entre les usufruitiers et les nus-propriétaires qui aurait été transmise à la Société de Gestion, la présente distribution de plus-values sera entièrement versée à l'usufruitier.

**SEPTIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2019 :

- valeur comptable 223 777 334,36 € soit 308,64 € par part

**HUITIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2019 :

- valeur de réalisation 244 242 428,21 € soit 336,87 € par part

**NEUVIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2019 :

- valeur de reconstitution 298 776 759,92 € soit 412,09 € par part

**DIXIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la Société de Gestion à contracter des emprunts ainsi qu'à souscrire des contrats de couverture de taux, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 30 % de la valeur d'expertise des immeubles détenus directement ou indirectement par la SCPI augmentée de ses autres actifs et diminués de ses passifs à la date du dernier arrêté comptable (en ce compris la part des engagements pris au même titre au cours des exercices précédents et restant à payer) de la SCPI, étant précisé que dans le cadre de cette limite les emprunts relais ne devraient pas dépasser durablement 10% de ladite valeur. L'assemblée générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

La Société de Gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant

**Résolution relative à la nomination des membres du Conseil de Surveillance :**

Il y a cette année 15 candidatures pour 5 postes à pourvoir ou à renouveler. L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pourvoir. Leur mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos **le 31 décembre 2022**.

**ONZIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale nomme ou renouvelle au poste de membre du Conseil de Surveillance les 5 candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrage exprimés par les associés présents ou ayant voté par correspondance parmi la liste des candidats ci-dessous.

- |                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| - Monsieur BRIGNONE      | Andrea          |
| - Monsieur GUGENHEIM     | François        |
| - Madame TOINET          | Marie-Madeleine |
| - AXA France VIE         |                 |
| - Monsieur CHAILLET      | Charles-Henri   |
| - Monsieur DESMAREST     | Christian       |
| - Madame JEANNE ROUSSEAU | Muriel          |
| - Monsieur JUNILLON      | Pascal          |
| - Monsieur LE BOULERE    | Pierre          |

- Monsieur LEFEVRE Christian
- Monsieur MICHARD François
- Monsieur ROL Aurélien
- Monsieur SENANEDSCH Alain
- AAAZ SCI
- GLERM INVEST

Ces 5 candidats sont élus pour une durée maximum de trois années. Leurs mandats prendront fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2022.

**DOUZIEME RESOLUTION.** - L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**PIERRE SELECTION**

**11<sup>ème</sup> résolution - 5 postes à pourvoir – 15 candidats**

Nom - Prénom du candidat	Activité professionnelle	Age (**)	Nombre de parts
BRIGNONE Andrea (*)	Conseiller et formateur auprès d'institutions financières en matière de gestion d'actifs Directeur de publications Trader pour compte propre Expert auprès de la Commission européenne	77	1
GUGENHEIM François (*)	Membre du Conseil de surveillance Missions ponctuelles de courtes durées dans le cadre de l'AMOMA (Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole)	74	28
TOINET Marie-Madeleine (*)	Retraîtée Administrateur territorial honoraire dans les domaines	74	135
AXA France VIE (*)	Représentée par Monsieur Aldric VIOT Gérant de portefeuilles immobiliers pour AXA IM, périmètre international (> 5 mds)		22 380
CHAILLET Charles-Henri	Solution Architect-Mediarithmics 2020 Membre du Conseil d'administration de la mutuelle des motards depuis 2015 Ingénieur conseil Aten 2017-2020 Responsable Projet Central Supelec 2013-2017	37	20
DESMAREST Christian	Ingénieur chez Schneider Electric Membre des Conseils de surveillance de Actipierre 1, 2 et 3, de Atlantique Pierre 1 et Pierre Expansion Associé dans une vingtaine de SCPI depuis plus de 30 ans	59	61
JEANNE ROUSSEAU Muriel	Création et développement d'un cabinet d'orientation scolaire Consultante au sein du cabinet <a href="http://www.mconsultantorientation.fr">www.mconsultantorientation.fr</a> Autoentrepreneur	51	65
JUNILLON Pascal	Sales specialist chez Alcatel-Lucent Enterprise Gestion des biens immobiliers familiaux en direct : 3 appartements et diverses SCPI	54	18
LE BOULERE Pierre	Ancien Directeur Général Délégué d'une société de gestion de portefeuille Président et vice-président de Conseil de surveillance de SCPI Vice-président de la SCPI Pierre avenir	64	150
LEFEVRE Christian	Responsable de Centre de Banque Privée BNP PARIBAS Ingénieur financier Cardif Assurance Chargé de cours centre de formation de la profession bancaire Membre de divers Conseils de surveillance de SCPI Investisseur et Bailleur privé	70	46

MICHARD Francois	Ancien chef d'entreprise Investisseur privé, gestionnaire de patrimoine personnel Membre du Comité de surveillance de Accimmo Pierre	58	270
ROL Aurélien	Conseiller en gestion de patrimoine Investisseur privé Membre de différents Conseils de surveillance	40	3
SENAEDSCH Alain	Directeur d'un groupe international de formation Consultant universitaire international Diplômé supérieur en droit et comptabilité Président et membre du Conseil de surveillance de SCPI	71	30
AAAZ SCI	Représentée par Madame Marie Dominique BLANC BERT Administrateur du Centre technique régional de la consommation d'Ile de France Responsable d'une association de consommateurs Membre de Conseil de surveillance de SCPI		40
GLERM INVEST	Représentée par Monsieur Gilles MOULIN Gestion de la société GLERM INVEST Trésorier bénévole dans plusieurs associations		31

(\*) Membre du Conseil de Surveillance de PIERRE SELECTION dont le mandat vient à échéance à l'Assemblée et qui sollicite son renouvellement

(\*\*) À la date de l'Assemblée Générale

Pour avis :  
La société de gestion,  
BNP Paribas REIM France